



Conférence environnementale 2016

**Les conférences environnementales :
une mobilisation de tous les acteurs
pour la transition écologique**



Avant-propos



La conférence environnementale a été lancée en 2012 par le Président de la République afin de permettre à la France de se doter d'une action environnementale ambitieuse, concrète et efficace. A la veille de la quatrième édition, nous avons montré que l'Etat a tenu ses promesses : deux lois majeures vont permettre à la fois d'accélérer la transition énergétique dans nos territoires et de préserver nos écosystèmes afin de faire émerger de nouvelles opportunités économiques tout en améliorant notre bien-être.

La conférence environnementale a également prouvé la pertinence du dialogue environnemental, que je m'attache à défendre afin d'engager toute la société vers la croissance verte et la lutte contre le changement climatique. En effet, c'est une gouvernance à six voix qui s'organise au sein du Conseil National de la Transition Ecologique : les collectivités territoriales, les parlementaires, les syndicats, les entreprises, les représentants de la société civile et l'Etat définissent ensemble la feuille de route pour l'action environnementale du Gouvernement.

Cette implication de tous autour d'objectifs partagés crée les conditions d'une véritable synergie entre les actions gouvernementales et les initiatives des acteurs, dans les territoires, au plus près des français et de leurs préoccupations quotidiennes.

L'année 2015 a montré l'exemplarité de la France en matière de lutte contre le changement climatique. Notre ambition nous a permis d'obtenir la confiance de nos pairs et la crédibilité nécessaire pour accueillir et présider la COP21.

La France est parvenue à obtenir un accord historique, universel et juridiquement contraignant afin de lutter contre le changement climatique, mais surtout nous avons pu voir et donner à voir l'ensemble des initiatives innovantes émanant de la société civile ; la réussite de l'Agenda des solutions en est la meilleure preuve.

Nous avons désormais une grande responsabilité en cette année 2016 : il nous faut consolider les acquis de la COP21 et faire progresser la mobilisation de tous les acteurs en faveur de la préservation de la planète. C'est mon devoir en tant que présidente de la COP21. Nous avons déjà fait de la France le premier pays au monde à avoir traduit sa contribution nationale volontaire, l'un des piliers de l'Accord de Paris, dans son système juridique.

Aujourd'hui, nous devons aller encore plus loin et trouver ensemble des solutions innovantes démontrant le niveau d'ambition réel de notre action environnementale : être un pays moteur de la transition écologique de notre planète.

Ségolène Royal

Ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer

La Conférence environnementale, pour un dialogue environnemental renforcé

« L'enjeu, celui qui nous rassemble, c'est de faire de la France la nation de l'excellence environnementale. »

Discours du Président de la République lors de la première conférence environnementale, en septembre 2012.

Initiée en 2012, la Conférence environnementale est un processus de concertation inédit dont l'objectif est de baliser et de réaliser la transition écologique. Il s'agit d'une rencontre annuelle caractérisée par le renforcement du dialogue environnemental : le gouvernement échange directement avec l'ensemble des parties prenantes de la transition écologique (organisations syndicales, employeurs, ONG environnementales, associations de la société civile, collectivités territoriales et parlementaires), réunis au sein du Conseil national de transition écologique (CNTE).

La Conférence environnementale constitue le temps politique annuel majeur de l'action environnementale du gouvernement. Chaque rendez-vous permet de faire le point sur l'avancement des dossiers identifiés l'année précédente et de fixer les nouvelles priorités pour l'année suivante. Après des mois de préparation, les membres du CNTE se retrouvent pendant deux jours pour définir l'ambition des propositions de mesures discutées. À l'issue de ce travail, le gouvernement définit une feuille de route annuelle et des lettres de cadrage qui précisent les orientations par ministère, dont il rend compte devant le CNTE plusieurs fois dans l'année.

S'enrichissant après chaque exercice, le dialogue environnemental s'est renforcé, le temps de préparation s'est allongé et étoffé, permettant ainsi d'associer le CNTE dans la définition des thématiques majeures de l'action. Entre 2012 et 2015, cette intensification s'est notamment traduite par l'implication croissante des parties prenantes dans le suivi des objectifs fixés par les feuilles de route annuelles pour la transition écologique.

En trois ans, les conférences successives ont ainsi donné lieu à des prises de conscience, à des expertises plus approfondies et partagées, à des décisions fortes et à des accélérations. Elles permettent aussi de s'assurer de l'avancée des propositions retenues. La mise en œuvre de la transition énergétique et de la reconquête de la biodiversité sont traduites dans des lois ambitieuses, la prévention des risques sanitaires environnementaux a été renforcée, la préservation des mers et des océans est aujourd'hui une priorité que la France porte tant sur le plan national que sur la scène internationale, l'éducation au développement durable se diffuse en appui aux politiques publiques et la COP21 a été le théâtre d'une mobilisation sans précédent de la société civile en faveur du climat.

Le présent document identifie ainsi les mesures particulièrement significatives issues de ce processus de co-construction des politiques publiques. Il s'agit de mettre en avant les progrès réalisés grâce à la mise en œuvre des feuilles de route gouvernementales pour la transition écologique entre 2012 et 2014.

De fait, ce document a été pensé comme un trait d'union entre les avancées obtenues depuis 2012 et celles qu'il reste à mettre en œuvre en 2016. Il développe l'état d'avancement des mesures les plus emblématiques des 13 débats thématiques qui se sont déroulés lors des précédentes conférences environnementales.

Ce document s'organise principalement autour des trois thèmes qui structureront la Conférence environnementale 2016. Il donne à voir le chemin déjà accompli afin d'appliquer l'Agenda des solutions pour la croissance verte, d'impliquer les citoyens, les territoires et l'Etat dans la transition écologique et de préserver les milieux afin d'améliorer le cadre de vie et la santé de tous. La Conférence environnementale 2016 permettra d'accélérer, d'amplifier ou de réorienter les mesures qui restent à concrétiser sur ces mêmes thèmes.

Ce document vise à offrir au lecteur une vision claire de la structuration de l'action environnementale du gouvernement de 2012 à 2015 et constitue un éclairage complémentaire aux tableaux complets de suivi des feuilles de route de 2012 à 2015, consultables en ligne sur le site internet du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer [<http://www.-developpement-durable.gouv.fr>]. Pour permettre au lecteur de situer dans le temps les engagements pris, l'énoncé des mesures est accompagné de l'indication de l'année de la conférence dont elles sont issues, selon le code couleur suivant :

Conférence environnementale 2012 : 

Conférence environnementale 2013 : 

Conférence environnementale 2014 : 

LES CONFÉRENCES ENVIRONNEMENTALES 2012, 2013 ET 2014, CE SONT :

 13

TABLES RONDES,
13 commissions
spécialisées, soit
plus de 40 réunions
de travail préparatoires

 Près de
2500
PARTICIPANTS



UN IMPACT POSITIF
et concret sur la vie
des citoyens :
interdiction de l'épandage
aérien de produits phyto-
sanitaires,
aide à la conversion
des véhicules diesel
de plus de 13 ans...

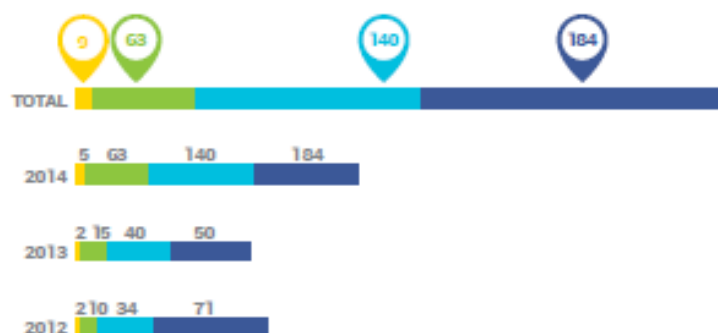
 82%

DE MESURES ACHEVÉES
ou en voie d'achèvement
soit 324 mesures au total

 396

MESURES ADOPTÉES
réparties dans 3 feuilles
de route annuelles :
- 117 mesures en 2012
- 107 mesures en 2013
- 172 mesures en 2014

LES MESURES



- ★ Mesures réalisées
- ★ Mesures dont l'avancement est conforme au calendrier initial ou en très bonne voie
- ★ Mesures engagées, en retard sur le calendrier initial ou dont le résultat est encore incertain
- ★ Mesures en net retard

RAPPEL DES 13 TABLES RONDES

2012

- 1 : Préparer le débat national sur la transition énergétique
- 2 : Faire de la France un pays exemplaire en matière de reconquête de la biodiversité
- 3 : Prévenir les risques sanitaires environnementaux
- 4 : Financement de la transition et fiscalité écologique
- 5 : Améliorer la gouvernance environnementale

2013

- 1 : Économie circulaire
- 2 : Emploi et transition écologique
- 3 : Politique de l'eau
- 4 : Biodiversité marine, mer et océans
- 5 : Éducation à l'environnement et au développement durable

2014

- 1 : Mobilisation nationale vers la COP21 sur les enjeux du climat et de la biodiversité
- 2 : Transport et mobilité durables
- 3 : Environnement et santé



Conférence
environnementale
2016

APPLIQUER

l'agenda des solutions pour la croissance verte



Pays hôte du sommet de Paris sur le climat fin 2015, la France s'est fixée pour ambition d'être un pays exemplaire en matière de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre et de diversification de son modèle énergétique. La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte portée par Ségolène Royal et promulguée en août 2015 est l'un des principaux instruments de cette ambition. La préparation et l'adoption de la loi ont été accompagnées de nombreuses actions dans tous les domaines, qui ont permis l'émergence d'une dynamique collective pour la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique. Cette dynamique a contribué au succès de la COP21, qui a conduit à l'approbation par l'ensemble des 195 délégations d'un accord universel, l'Accord de Paris, visant à contenir le réchauffement climatique bien en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et si possible à poursuivre les efforts pour limiter la hausse des températures à 1,5 °C 🌍.

Mobilisation nationale autour du changement climatique et pour la transition énergétique

La lutte contre le changement climatique a été déclarée Grande cause nationale 2015 en avril 2015 🌍, témoignant de l'engagement de notre pays dans cette lutte.

Actions accomplies

Le débat national sur la transition énergétique 🌍

L'organisation de ce débat sans précédent a posé les bases de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015.

L'obtention d'un accord politique au Conseil européen sur un cadre énergie climat 2030 🌍

La France a donné une impulsion forte au niveau communautaire pour l'adoption d'un cadre commun fondé sur un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 40 % en 2030 par rapport à 1990, accompagné d'objectifs en matière d'énergies renouvelables (27 % de la consommation énergétique finale en 2030) et d'efficacité énergétique (amélioration de 27 % d'ici à 2030). Ce cadre commun a formé le cœur de la contribution de l'Union européenne à l'Accord de Paris.

La publication de la stratégie nationale bas carbone 🌍

En amont de la COP21, la France a publié sa stratégie nationale bas-carbone accompagnée des budgets carbone qui fixent les plafonds d'émissions de gaz à effet de serre par période jusqu'en 2028, déclinés à titre indicatif par grands domaines d'activité (transport, logement, industrie, agriculture, énergie, déchets).

Le désinvestissement du secteur des énergies fossiles 🌍

Le Président de la République a annoncé le 10 septembre 2015 la suppression de l'assurance crédit export pour les nouveaux projets de centrales à charbon dénués de dispositifs de capture et de stockage du CO₂ opérationnels.

La mobilisation de la société civile à l'occasion de la COP21 🌍

La COP21 a mobilisé fortement la société civile à travers de nombreuses initiatives et des projets concrets d'atténuation et d'adaptation au changement climatique s'inscrivant dans le cadre de l'Agenda des solutions du plan d'actions Lima-Paris. Les médias ont fortement contribué à la sensibilisation du public aux enjeux du climat et de la COP 21. Ils ont permis la valorisation des solutions mises en oeuvre par les acteurs de la société. Plus de 600 projets ambitieux et innovants ont ainsi reçu le label COP 21.

Exemple d'action à venir

Un nouveau plan d'adaptation au changement climatique 🌍

La démarche d'atténuation du changement climatique va de pair avec une démarche d'adaptation à ce changement. À cet effet, le premier plan d'adaptation au changement climatique 2011-2015 a été évalué par le Conseil général de l'environnement et du développement durable qui a présenté son rapport au CNTE fin 2015. Les travaux d'élaboration du deuxième plan seront menés tout au long de l'année 2016 et feront l'objet d'un cadrage lors de la Conférence environnementale 2016.

Développement des énergies renouvelables

Le développement des énergies renouvelables fait l'objet d'un important soutien de l'État, en vue d'atteindre l'objectif de 32 % de la consommation finale d'énergie d'ici 2030, objectif fixé par la loi de Transition énergétique. L'objectif se décline ainsi : 40 % d'énergies renouvelables dans le mix électrique, 38 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale de chaleur, 10 % dans la consommation de gaz et 15 % dans la consommation finale de carburants. Les procédures ont été simplifiées pour favoriser le développement des énergies renouvelables. 🌍

Actions accomplies

Le Gouvernement a annoncé fin 2015 des objectifs de développement d'ici 2023 pour les différentes filières et un calendrier d'appels d'offres sur la période 2016-2018.

Un développement soutenu des filières matures

Ces objectifs ambitieux à l'horizon 2023 contribueront à :

- augmenter de plus de 50 % la capacité installée des énergies renouvelables électriques par rapport à 2015 ;
- plus que doubler la puissance installée d'éoliennes terrestres ;
- tripler la puissance installée du parc solaire photovoltaïque ;
- doubler la puissance installée pour la production d'électricité à partir de bois-énergie.

Un soutien renforcé à la chaleur renouvelable 🌍

Un effort sensible a été engagé en vue de l'accroissement progressif du fonds chaleur.

- L'appel à manifestation d'intérêt Dynamic Bois, mené en 2015 pour soutenir les projets de mobilisation de la biomasse, a été renouvelé début 2016.

Les objectifs présentés par le Gouvernement à l'horizon 2023 :

- augmenter de plus de 50 % la production de chaleur renouvelable, par rapport à 2014 ;
- multiplier par trois la quantité de chaleur et de froid renouvelables et de récupération livrée par les réseaux.

Un soutien à l'innovation dans les filières émergentes

Pour les filières émergentes, notamment dans les énergies marines, de nombreux appels à projets ont été lancés dans le cadre du programme d'investissements d'avenir (PIA) pour soutenir l'innovation à travers des démonstrateurs industriels et des fermes pilotes, par exemple pour l'hydrolien ou l'éolien flottant.

173 M€ du programme des investissements d'avenir ont déjà été engagés sur le développement des énergies marines renouvelables.

Exemple d'action à venir

Un nouvel appel d'offres pour l'éolien en mer

Ségolène Royal a annoncé début avril le futur lancement d'un 3e appel d'offres pour un parc éolien en mer posé au large de Dunkerque, zone identifiée comme présentant des conditions favorables. Cet appel d'offres se caractérisera par plusieurs nouveautés, visant à réduire les coûts et à simplifier les procédures.

Rénovation énergétique des bâtiments

Le secteur du bâtiment a fait l'objet de nombreuses mesures visant à réduire sa consommation d'énergie (premier secteur consommateur d'énergie avec 45 % de la consommation finale en 2014).

Actions accomplies

Des mesures fiscales et financières pour la rénovation énergétique des logements

De nombreux soutiens fiscaux et financiers ont été mis en place à l'appui du plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH). Ces dispositifs comprennent :

- le crédit d'impôt transition énergétique de 30 % ;
- le taux de TVA réduit, l'écoprêt à taux zéro ;
- les aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) pour les personnes aux ressources modestes et le dispositif des certificats d'économies d'énergie dédié aux ménages en situation de précarité énergétique ;
- la création de sociétés de tiers financement pour faciliter la décision de travaux, notamment dans les copropriétés ;
- le chèque énergie, qui créé par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte accompagnera un plus grand nombre de ménages en situation de précarité énergétique, quelle que soit leur énergie de chauffage (électricité, gaz, fioul, bois...) ;
- l'écoprêt logement social, qui a permis la rénovation énergétique d'environ 15 000 logements sociaux en 2012, 34 000 en 2013 et 46 000 en 2014.

Entre 2012 et 2015, plus de 120 000 écoprêts à taux zéro ont été accordés. En 2013, le crédit d'impôt développement durable bénéficiait à 600000 ménages. Sa transformation en crédit d'impôt transition énergétique (CITE) a permis de renforcer son efficacité, avec plus d'un million de ménages bénéficiaires prévu en 2016. Ségolène Royal a annoncé, le 1^{er} mars 2016, la possibilité pour les ménages du cumul du CITE et de l'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ), sans condition de ressources.

La Caisse des dépôts et consignations accorde par ailleurs des prêts croissance verte dédiés aux bâtiments publics.

La professionnalisation de la filière du bâtiment

Afin de garantir la qualité des travaux réalisés, la professionnalisation de la filière a permis d'attribuer le label Reconnu Garant de l'Environnement (RGE) à 62 000 entreprises.

Bâtir la ville durable

Les villes sont des laboratoires de la croissance verte. Dans un contexte international dynamisé par la COP21, la France dispose d'atouts considérables qu'elle doit développer et valoriser.

Actions accomplies

Le réseau des acteurs de la ville durable

L'association « Vivapolis, l'Institut pour la ville durable » a vocation à appuyer le partenariat stratégique entre les acteurs privés et publics de la ville durable. Elle a adopté un nouveau cadre de fonctionnement, lui permettant de mutualiser les ressources des membres du réseau comprenant Etat, collectivités territoriales, établissements publics, grandes entreprises, PME et fédérations professionnelles, qu'ils travaillent au plan national ou international. Cette mutualisation permettra de prolonger les activités à l'export du réseau Vivapolis et de créer de nouvelles initiatives.

Un programme d'investissement d'avenir (PIA) « ville durable et solidaire » pour construire les démonstrateurs de la ville de demain

L'appel à manifestation d'intérêt le 16 avril dernier dans le cadre du programme « Ville et territoires durables », porté par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine, a été doté de 71 millions d'euros permettant de soutenir des projets mettant en œuvre, dans des quartiers de la rénovation urbaine, des stratégies globales visant la très haute performance et l'innovation environnementale.

20 candidats ont été retenus, présentant des projets englobant l'ensemble des thématiques environnementales : énergie, gestion de l'eau et des déchets, conception bioclimatique, mobilité durable, agriculture urbaine, numérique et monitoring, gestion des copropriétés dégradées, procédés constructifs innovants etc.

Le secteur des transports représente 32 % de la consommation finale d'énergie en France en 2014. Des mesures en matière d'optimisation des déplacements, d'innovation et de promotion des modes doux ont été prises pour réduire son impact environnemental.

Actions accomplies


La généralisation des plans de déplacement d'entreprises

Les plans de mobilité en entreprise ont été définis par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte et rendus obligatoires à partir du 1^{er} janvier 2018 pour les entreprises de plus de 100 salariés situées dans le périmètre d'un plan de déplacements urbains.

L'encouragement des mobilités douces

Les mobilités douces sont encouragées pour les salariés grâce à la déclinaison du plan d'action pour les mobilités douces (PAMA) et la création de l'indemnité kilométrique vélo.

Le soutien à l'innovation

Pour stimuler l'innovation technologique et la croissance verte dans les transports, une table-ronde réunissant les représentants des transporteurs, des constructeurs et des autorités organisatrices s'est tenue le 18 mai 2015. Le congrès mondial sur les transports intelligents d'octobre 2015 a réuni les acteurs du secteur afin de travailler sur la filière des systèmes de transport intelligent en France. Parmi les dispositifs de soutien à l'innovation, les programmes véhicules du futur et transports du futur ont su mobiliser des champs d'innovation divers. Les mesures relatives à la qualité de l'air (voir page 26) prévoient également des mesures pour développer des transports propres .

Le soutien au fret multimodal

Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé fin 2015, pour des projets de service de transport combiné, c'est-à-dire associant le mode routier avec d'autres modes comme la navigation intérieure, le ferroviaire ou le transport maritime courte distance.


10 millions d'euros d'aides ont été engagés afin de réduire le handicap que constituent les ruptures de charge du transport multimodal par rapport au transport routier en porte-à-porte.

Un cadre national pour la logistique urbaine

Le cadre national pour les chartes de logistique urbaine durable, établi en 2015, vise à diminuer l'impact environnemental des livraisons en ville et fait maintenant l'objet d'un dispositif d'accompagnement.

Un outil d'évaluation économique

HEAT, ou Health economic assessment tool, est un outil d'évaluation économique des effets sanitaires liés à la pratique de la marche et du vélo développé par l'OMS. Le Réseau français des villes saines (RFVS) de l'OMS a élaboré une bro-

chure et un guide pratique « Étapes pour réussir » afin d'accompagner les collectivités françaises dans l'utilisation en ligne de cet outil. Ces documents sont disponibles sur le site internet du RFVS (CE 2014) .

Économie circulaire

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte a permis d'importantes avancées rendant opérationnelles les orientations de la table ronde de la Conférence environnementale dédiée à l'économie circulaire .

Action accomplie

Les mesures issues de la loi

Ces mesures comprennent en particulier la suppression des sacs plastique, la promotion de la lutte contre le gaspillage alimentaire (campagnes de l'Ademe), notamment via le don aux associations, la généralisation du tri à la source des biodéchets et la diminution de moitié de la mise en décharge à l'horizon 2025 et l'augmentation des déchets de la valorisation à 55% en 2020 et 65% en 2025.

- La loi a créé le délit d'obsolescence programmée. L'effectivité de la garantie légale est désormais valable 2 ans au lieu de 6 mois auparavant (loi pour la consommation).
- Le logo Triman permet au consommateur de distinguer un produit ou un emballage recyclable d'un produit qui ne l'est pas.
- La fiscalité relative aux déchets a été modifiée pour permettre aux communes d'expérimenter la tarification des déchets proportionnelle à la quantité de déchets produits.
- Une nouvelle filière "REP navires" permettra, à partir du 1^{er} janvier 2018, d'améliorer la prise en charge des navires hors d'usage.

Ces mesures ont permis à la France de formuler des propositions précises à la Commission européenne dans le cadre de la préparation de son paquet relatif à l'économie circulaire, publié le 2 décembre 2015.

Les appels à projets "zéro déchet, zéro gaspillage", lancés par Ségolène Royal en 2014 et 2015, ont permis d'accompagner 153 collectivités volontaires dans une démarche exemplaire et participative de promotion de l'économie circulaire.

Pour contribuer à la mobilisation visant à recenser, encourager et diffuser les enjeux et bonnes pratiques du développement durable dans les métiers de la Culture, le ministère de la Culture et de la Communication a engagé un travail législatif, dans le cadre de la loi LCAP (art. 37 du projet de loi), pour permettre la réutilisation par des tiers des mobiliers de scénographie appartenant à des personnes publiques, une fois que l'exposition, le spectacle ou l'événement pour lequel ils ont été réalisés est arrivé à échéance. Le ministère de la Culture et de la Communication encourage toutes les initiatives susceptibles d'utiliser ce dispositif.



Conférence
environnementale
2016

IMPLIQUER

les citoyens , les territoires et l'État dans la transition
écologique.




La transition écologique et énergétique appelle des changements de comportements, de modes de pensée, de travailler et de consommer qui sont nécessaires pour transformer la société d'aujourd'hui et construire celle qui assurera pour tous un horizon plus durable. La réussite de la transition suppose que les multiples acteurs de la société (citoyens, consommateurs, producteurs, investisseurs..) s'approprient les enjeux et adoptent de nouvelles références et de nouveaux comportements individuels et collectifs.


Enseignement scolaire et universitaire, mobilisation de la jeunesse

Investir pour l'avenir, en faisant de la transition écologique une perspective positive partagée par le plus grand nombre et en s'appuyant sur la sensibilisation et l'éducation des jeunes.

Actions accomplies

L'inscription du développement durable dans les programmes

Les thèmes du développement durable sont présents dans les programmes de l'école primaire et du collège depuis 2015 et dans les enseignements pratiques interdisciplinaires introduits par la réforme du collège. En complément, de nombreuses ressources et actions pédagogiques partenariales sur ces questions sont mises en œuvre dans les académies. Dans l'enseignement agricole, la rénovation des spécialités et référentiels de diplômes intégrant l'agroécologie se poursuit .

L'enseignement supérieur intègre de plus en plus ces enjeux dans les enseignements, qu'ils soient académiques ou professionnalisants, et offre des ressources pédagogiques aux futurs enseignants du secondaire (MOOC). A l'initiative de la CPU-CGE, un référentiel-guide de compétences transversales en matière de développement durable a été lancé ainsi que le premier test international volontaire de connaissances génériques sur le développement durable « Sustainability Literacy Test », destiné à tout étudiant de l'enseignement supérieur .

Des projets engagés dans les établissements

Au-delà des enseignements, de nombreux établissements scolaires sont engagés dans des projets ayant trait au développement durable, à la transition écologique et énergétique et à la lutte contre le changement climatique. En deux années scolaires, 2013-2014 et 2014-2015, ce sont près de 7 890 projets qui ont été décomptés et plus de 1 000 établissements scolaires labellisés en démarche globale de développement durable (E3D). Les établissements de l'enseignement agricole sont également engagés dans ces démarches depuis plusieurs années avec des projets relatifs à l'énergie, la préservation de la biodiversité, la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Les établissements d'enseignement supérieur ont renforcé leur transition vers des campus durables en mettant notamment en place une procédure de labellisation (« Plan vert »). Le recours accru aux certificats d'économie d'énergie s'accompagne de la mise en place d'outils financiers spécifiques.

La mobilisation des jeunes pour la COP21 🌍

L'accueil à Paris de la COP21 été l'occasion d'une forte mobilisation de la jeunesse, des scolaires et des étudiants. De nombreux jeunes se sont également investis, avec le soutien des ministères concernés, dans la préparation et la réalisation de la Conférence internationale des jeunes pour le climat (COY 11), qui a accueilli 5 000 jeunes de 130 pays. Le manifeste qu'ils ont rédigé a été remis au Président de la République.

Engagement des jeunes 🌍

Afin de renforcer l'engagement des jeunes, un grand programme national de service civique sur la transition énergétique, le climat et la biodiversité a été élaboré en février 2015 entre le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports et le Ministère en charge de l'Ecologie. Ce programme a pour objectif de mobiliser les structures d'accueil autour de trois chantiers prioritaires pour créer en 3 ans 15000 missions de service civique.

Ces trois chantiers prioritaires sont :

- La mobilisation des territoires pour la transition énergétique
- L'engagement national pour le climat
- La préservation de la biodiversité et des paysages.

Prise en compte des enjeux de transition énergétique et de développement durable dans la création et la rénovation des diplômes professionnels 🌍

Pour accompagner l'adaptation du marché du travail aux enjeux environnementaux, la prise en compte des enjeux de transition énergétique et de développement durable dans la création et la rénovation des diplômes professionnels de l'enseignement scolaire et supérieur et de l'enseignement agricole se poursuit, ainsi que la rénovation des référentiels de diplômes. Ce travail sur les référentiels est aussi complété par une analyse des diplômes des autres ministères certificateurs.

Des réseaux territoriaux au service de la transition énergétique : les campus des métiers et des qualifications

Issus de la loi de refondation de l'école en 2013, les Campus des métiers et des qualifications contribuent à soutenir, par la formation, les politiques territoriales de développement économique et social. Aujourd'hui, 49 campus des métiers et des qualifications sont répartis sur le territoire, la plupart intègrent l'impact de la transition énergétique, 9 d'entre eux sont directement impliqués dans les problématiques de transition et d'efficacité énergétique, de construction durable et d'énergie renouvelable.

Exemple d'action à venir

Le test international de connaissances volontaire sur le développement durable 🌍

Le *Sustainability Literacy Test*, destiné à tous les étudiants de l'enseignement supérieur, a été finalisé en 2014 à l'occasion de la Semaine du développement durable. Une version 2, coconstruite grâce à une plate-forme collaborative internationale, sera lancée par l'association Sulitest et ses partenaires en mai 2016 à Nairobi lors de l'Assemblée générale des Nations unies sur l'environnement.

Emploi et formation professionnelle

La question de l'emploi a également été au cœur des engagements du gouvernement lors des conférences environnementales.

Actions accomplies

Des emplois aidés au service de la transition écologique

La transition écologique est une opportunité majeure de développement de l'emploi et d'insertion professionnelle des jeunes et des publics fragiles, comme l'illustre le lancement du plan national de service civique Transition énergétique, climat et biodiversité, et la création en 2014 de près de 20000 emplois d'avenir dans des métiers verts. La loi de Transition énergétique permettra la création de 100 000 emplois en 3 ans.

Entre 2012 et 2015, les effectifs en emplois verts ont augmenté significativement dans le secteur du bâtiment (+ 9%), des énergies renouvelables (+ 13%) et des véhicules électriques (+ 310 %).

Le soutien aux reconversions professionnelles

Dans des bassins d'emploi particulièrement concernés par la transition écologique et énergétique, le soutien aux reconversions professionnelles s'est traduit par la mise en place de trois démonstrateurs territoriaux et par l'élaboration d'un kit méthodologique relatif aux transitions professionnelles des filières industrielles fragilisées vers les filières vertes ou verdissantes. Cet élan a été conforté lors de la conférence sociale 2015 qui prévoit son déploiement à l'ensemble des branches professionnelles, des territoires et des sites industriels. L'objectif est d'identifier les impacts sociaux liés à la transition énergétique pour définir, dans le cadre du dialogue social, les mesures d'accompagnement en matière d'emploi et de transition professionnelle, et enfin de systématiser la mise en place de passerelles entre métiers en déclin et nouveaux métiers.

Formation des professionnels du bâtiment

Les formations aux économies d'énergies des entreprises et artisans du bâtiment (FEEBAT) et le dispositif « Reconnu garant de l'environnement » (RGE) se traduisent par la qualification de 60 000 entreprises.

Formation des professionnels de santé

La formation en santé environnement a été inscrite dans les orientations du développement professionnel continu des professionnels de santé. L'arrêté du 8 décembre 2015 fixant la liste des orientations nationales du développement professionnel continu (DPC) des professionnels de santé pour les années 2016 à 2018 dispose d'une orientation en santé-environnement intitulée « risques sanitaires liés à l'environnement » (orientation n°5).

Le monde du sport engagé dans le développement durable

Afin de poursuivre l'engagement du monde du sport dans la prise en compte des enjeux environnementaux et la préservation de notre cohésion sociale, le ministère en charge des Sports a décliné la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020 (SNTEDD)

Une action accomplie

La sensibilisation de tous les acteurs du monde sportif

La Stratégie Nationale de Transition Ecologique vers un Développement Durable du Sport (SNTEDDS) a été travaillée en concertation avec les acteurs du sport puis validée fin 2015. Objet d'une large diffusion, elle a pour objectif de :

1. développer une approche partagée du sport durable ;
2. achever la transformation du modèle économique et social du sport vers un modèle respectueux du développement durable ;
3. renforcer l'appropriation du développement durable par tous.

Exemple d'action à venir

Intégration des ambitions de la SNTEDDS dans les conventions d'objectif

La SNTEDDS sera déclinée dans les conventions d'objectifs que passe le ministère avec les fédérations et clubs sportifs, afin de s'assurer de l'intégration des normes environnementales par le monde sportif.

Recherche

Une recherche mobilisée et engagée qui éclaire l'action internationale et les politiques publiques.

Action accomplie

Une stratégie nationale de recherche engagée

La Stratégie nationale de recherche (SNR) a été officialisée en décembre 2015. La programmation de l'Agence nationale de la recherche (ANR) s'appuie d'ores et déjà sur ce document. La contractualisation avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche en tiendra compte au fur et à mesure du renouvellement des contrats pluriannuels.

Fiscalité écologique

La fiscalité écologique vise à orienter les consommateurs et les entreprises vers des comportements vertueux.


Actions accomplies

Un comité pour la fiscalité écologique

La Conférence environnementale a impulsé l'installation d'un comité pour la

fiscalité écologique en 2012, puis de l'économie verte en 2015. Cette instance est chargée d'analyser les dispositifs et mécanismes économiques et fiscaux à l'œuvre ou ceux qu'il conviendrait de déployer, afin de faire évoluer les dispositifs existants et de veiller à leur cohérence.

Des mesures en matière de fiscalité énergétique

Le gouvernement a introduit une composante carbone dans la fiscalité de l'énergie, a fait évoluer la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) pour prendre en compte la pollution de l'air, renforcer le malus automobile, éliminer la défiscalisation des biocarburants, et réduire l'écart de fiscalité entre le gazole et l'essence afin de mettre fin à l'avantage fiscal du gazole qui suscite des préoccupations quant à son impact sur la qualité de l'air. L'écart sera réduit de 0,02 €/L au 1^{er} janvier 2016, puis à nouveau de 0,02 €/L au 1er janvier 2017 (majoration de 0,01 €/L de la fiscalité sur le gazole, diminution de 0,01 €/L de la fiscalité sur l'essence) .

Une tarification croissante du carbone

La loi de Transition énergétique prévoit une trajectoire d'augmentation de la valeur de la tonne de carbone à 56 euros en 2020 et à 100 euros en 2030 et indique que l'Etat veillera à procéder à un élargissement progressif de la part carbone (assise sur le contenu en carbone des produits fossiles) dans les taxes intérieures de consommation. Elle contribuera notamment, à partir de 2017, au financement du développement des énergies renouvelables. Cette augmentation sera compensée par une réduction, à due concurrence, de la fiscalité sur d'autres produits, travaux ou revenus. La loi de finances rectificatives pour 2015 a fixé en cohérence un prix de la tonne de CO₂ à 30,5€/t pour 2017.

La nécessité d'une fixation du prix du carbone a particulièrement été portée par Ségolène Royal durant la COP 21. La France défend l'instauration d'un prix du carbone efficace, prévisible et coordonné, pour orienter les investissements vers les technologies bas-carbone et favoriser la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le climat. La France défend également la mise en place d'un «corridor de prix du carbone» au niveau européen, dans le cadre de la réforme du marché européen des quotas carbone.

Financement de la transition écologique

Pour orienter les choix des investisseurs vers les activités qui contribuent à la transition énergétique et écologique, la Conférence environnementale a posé plusieurs jalons.

Actions accomplies

La publication d'un livre blanc pour le financement de la transition écologique

Ce livre blanc édicte des principes pour mieux mobiliser les investisseurs publics et privés vers des projets de transition écologique.

L'organisation de la **conférence bancaire et financière pour la transition**

énergétique, en juin 2014, a permis de mobiliser les banques et les acteurs financiers afin qu'ils accompagnent la transition. 🌍

Un label pour l'investissement écologique 🌍

Une labellisation des fonds d'investissements pour la transition énergétique et pour le climat a été mise en place fin 2015 et devrait couvrir plus d'un milliard d'euros en 2016.

L'extension de l'obligation de reporting RSE (ESG) aux investisseurs institutionnels 🌍

L'article 173 (LTECV) étend aux investisseurs institutionnels, l'obligation (jusqu'à réservée aux sociétés de gestion de portefeuille), de décrire la prise en compte des enjeux environnementaux, en particulier ceux liés aux risques climatiques, sociaux et de gouvernance, dans leur processus d'investissement.

Dialogue environnemental

Temps forts de la mobilisation de l'ensemble des acteurs de la société française, les différentes éditions de la Conférence environnementale ont permis de renouveler et d'approfondir le dialogue environnemental.

Actions accomplies

La création du Conseil national de la transition écologique - CNTE 🌍

le CNTE rassemble les représentants des syndicats de salariés et d'employeurs, d'associations de protection de l'environnement, de la société civile, des collectivités territoriales et des parlementaires. 13 avis sur les lois et les grandes stratégies relevant de la transition écologique et du développement durable ont été rendus depuis sa création en 2013.

La création de la plate-forme nationale d'actions globales pour la responsabilité sociétale des entreprises ou plate-forme RSE 🌍

Autre instance de concertation entre les parties prenantes et issue des conférences environnementales, cette plate-forme a vu le jour en 2013 avec comme principale mission de promouvoir la responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

Modernisation du droit de l'environnement

La dynamique d'ouverture et de dialogue constructif avec les parties prenantes s'est accompagnée d'une modernisation progressive du droit de l'environnement.

Action accomplie

La tenue des États généraux de la modernisation du droit de l'environnement 🌍

Les États généraux de la modernisation du droit de l'environnement ont été organisés en juin 2013. La feuille de route et les travaux qui en sont issus

contribuent à assurer une meilleure clarté, stabilité et sécurité juridique tout en démocratisant le dialogue environnemental.

Exemple d'action à venir

L'instauration de formations régionales d'autorité environnementale

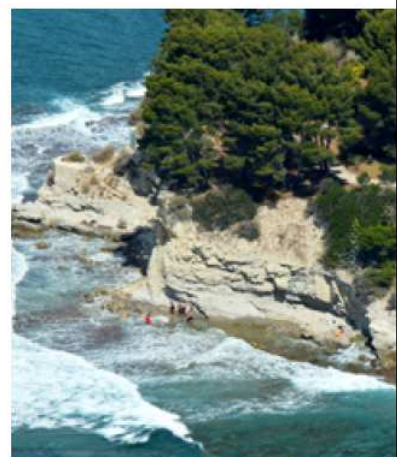
Au niveau territorial, le projet de décret prévoyant la création de formations régionales d'autorité environnementale permettra à ces instances régionales du Conseil général de l'environnement et du développement durable de rendre des avis sur les plans et programmes locaux. Ainsi l'indépendance des avis de l'autorité environnementale seront garantis.



Conférence
environnementale
2016

PRÉSERVER

les milieux afin d'améliorer le cadre de vie et la santé de tous



Les derniers bilans préoccupants sur l'état de de la biodiversité et des eaux ont révélé le besoin de concevoir et mettre en œuvre des politiques plus volontaristes. Par ailleurs, les enquêtes menées en 2013 attestent d'un intérêt croissant des Français pour les enjeux relatifs à la biodiversité et sa disparition.

L'environnement est également un déterminant majeur de la santé. Un environnement sain, ménageant des contacts avec la nature et valorisant une biodiversité riche, est un facteur avéré de prévention des maladies et un outil thérapeutique efficace.

Reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages

Le projet de loi sur la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages met en place des outils plus efficaces de préservation de cette biodiversité et à créer une Agence française pour la biodiversité.

Actions accomplies

Le lancement du plan national "France terre de pollinisateurs"

Le plan national d'actions France terre de pollinisateurs pour la préservation des abeilles et des insectes pollinisateurs sauvages a été présenté en Conseil des ministres en mai 2015. Il comporte vingt actions en faveur d'une connaissance consolidée des espèces concernées d'insectes, de la sensibilisation d'un large public sur les pollinisateurs et le service qu'ils rendent ou visant à encourager les différents gestionnaires d'espaces à mettre en œuvre de bonnes pratiques pour améliorer les conditions de vie des pollinisateurs et favoriser ainsi le service de pollinisation.

Le lancement d'un nouveau plan national pour les zones humides

Le 3ème plan national d'action pour les milieux humides a été lancé le 15 juin 2014. Il comprend 6 axes, dont la mise en œuvre est bien engagée, portant notamment sur le renforcement de la mise en œuvre de la convention internationale de RAMSAR, le développement de la connaissance des milieux humides, des services qu'ils rendent, des outils stratégiques et de la territorialisation de leur gestion, la préservation et la reconquête des milieux humides et le renforcement de leur prise en compte dans l'aménagement.

Exemples d'actions à venir

La création de l'Agence française pour la biodiversité

La mise en place de l'Agence française pour la biodiversité est bien engagée par la réalisation d'une préfiguration, l'engagement d'une nouvelle étape, la phase d'installation, et le lancement de travaux internes aux quatre établissements concernés pour formaliser un modèle d'intégration. La finalisation juridique du projet est inscrite dans le calendrier du projet de loi de reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, dont la deuxième lecture à l'assemblée nationale vient d'être réalisée et celle au sénat aura lieu à partir du 10 mai 2016.

La mise en place d'un régime juridique d'accès aux ressources génétiques et de partage des avantages 🌐

Le titre IV du projet de loi de reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages prévoit la mise en place d'un régime d'accès et de partage juste et équitable des avantages et de contrôle pour l'accès aux ressources génétiques. Ce titre IV porte également ratification du protocole de Nagoya.

Croissance bleue, mers et Océan

La mer et le littoral, riches d'une grande diversité biologique et paysagère, sont des milieux fragiles soumis à des pressions naturelles et humaines.

Actions accomplies

Poursuite de la mise en œuvre de la stratégie des aires marines protégées 🌐

De nouveaux parcs naturels marins ont été créés : Bassin d'Arcachon en 2014, Mer de Corail en Nouvelle-Calédonie en 2014, Estuaire de la Gironde-mer des Pertuis en 2015. Le plan de gestion du Parc naturel marin du Golfe du Lion a été approuvé en décembre 2014 par le Conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées, celui du Parc des Glorieuses en mars 2015 et celui du Parc des Estuaires picards et de la mer d'Opale en février 2016. La charte du Parc national de Port-Cros, qui comporte désormais une partie marine significative, a été approuvée par décret en Conseil d'État en décembre 2015. Le processus de désignation de sites Natura 2000 au large a également progressé.

Protection renforcée des mangroves 🌐

La Conférence environnementale 2013 avait fixé l'objectif de placer le tiers des mangroves des outre-mer français sous protection du Conservatoire du littoral d'ici 3 ans (cible 35 000 ha). Cet objectif est renforcé grâce au projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages. Celui-ci prévoit la mise en œuvre d'un programme d'actions territorialisé visant à protéger la moitié des mangroves des outre-mer français d'ici à 2020 (cible : 55 000 ha).

Davantage d'espaces littoraux protégés 🌐

La Conférence environnementale de 2012 a fixé l'objectif de maintenir le rythme d'acquisition du Conservatoire du littoral sur la période 2013-2030 pour poursuivre l'objectif du tiers sauvage et renforcer l'accès au public. Cette mesure est confortée dans le cadre de la nouvelle stratégie d'intervention foncière 2015-2050 adoptée en juillet 2015, qui prévoit l'acquisition au total de 200 000 ha d'espaces naturels littoraux d'ici à 2050.

Promotion d'une pêche plus respectueuse de l'environnement 🌐

Le programme opérationnel du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) a été officiellement adopté pour la France par décision de la Commission du 3 décembre 2015. Ce programme opérationnel intègre des dispositifs de financement des politiques de protection de l'environnement marin, principalement autour de l'activité de pêche : études pour améliorer la connaissance des interactions entre activités de pêche et environnement, appui à la réalisation des études de risques d'incidence au titre de Natura 2000, déploiement de nouvelles

techniques limitant l'impact sur l'environnement. Ce fonds permettra aussi de faciliter la mise en place de dispositifs dans le domaine de la politique maritime intégrée.

Poursuite de la lutte contre les déchets marins

La France s'implique, en lien avec les secrétariats des Conventions de mer régionales, dans la mise en œuvre coordonnée des deux plans d'action régionaux sur la gestion des déchets marins. Une réunion internationale s'est tenue à Paris en septembre 2015.

Les travaux se poursuivent au niveau national dans le cadre des programmes de mesures de la directive-cadre stratégie pour le milieu marin.

En complémentarité et en articulation avec la politique de l'eau (80 % des déchets en mer viennent de la terre), des dispositions sur les déchets aquatiques ont été intégrées dans les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux qui ont été adoptés fin décembre 2015.

Exemple d'action à venir

De nouveaux parcs naturels marins


D'autres projets de parcs naturels marins sont en cours d'instruction, dont celui du Cap Corse et des Agriates qui devrait être créé à l'été 2016.

Les eaux sous juridiction françaises comptent désormais 16 % d'aires marines protégées, part qui devrait dépasser 20 % avec le projet d'extension de la réserve nationale des Terres australes françaises et la création d'une grande aire marine protégée aux Marquises.

Plan d'action des Conférences nationales de l'Océan

Ségolène Royal a organisé deux conférences nationales pour définir des pistes d'action pour la transition énergétique et la croissance bleue. Les 15 mesures du plan d'action Mer et Océan, annoncées le 8 avril 2016, concernent la Méditerranée, le climat et les énergies renouvelables.

Politique de l'eau

La Conférence environnementale de 2012 avait pris l'engagement de réaliser le bilan de la politique de l'eau de 2006 à 2012 .

Actions accomplies

Les conclusions des rapports d'évaluation de la politique de l'eau ont alimenté la table ronde eau de la Conférence environnementale de 2013, qui a débouché sur plusieurs mesures, notamment pour renforcer la lutte contre les pollutions liées aux nitrates et aux produits phytosanitaires, faciliter les travaux de restauration écologique des cours d'eau, améliorer la gouvernance locale de l'eau.

Réduction de l'usage des pesticides

Au premier rang européen par sa surface agricole utile et par sa production agricole, la France compte aussi parmi les plus gros utilisateurs de produits phytosanitaires. L'usage massif de ces produits contamine l'environnement et en particulier les milieux aquatiques, avec des impacts graves et durables sur la biodiversité. Des mesures concrètes ont été engagées pour réduire l'impact de l'usage des produits phytosanitaires.

Actions accomplies

Plan Ecophyto 🌍

Dans un souci de plus grande cohérence, le plan Ecophyto II intègre désormais une déclinaison régionale qui a vocation à permettre son articulation avec les différents plans et programmes sur les territoires. Le plan Ecophyto II prévoit notamment la multiplication des fermes Dephy (de 1 800 à 3 000 fermes Dephy puis 30 000 exploitations agricoles accompagnées dans la transition vers l'agroécologie à bas niveau de produits phytopharmaceutiques).

Des restrictions sur l'épandage agricole de produits phytosanitaires

L'épandage aérien de produits phytosanitaires est désormais interdit 🌍 et une instruction a été transmise aux préfets leur demandant de fixer des distances de sécurité pour l'épandage terrestre à proximité des lieux accueillant des publics sensibles.

En 2016, un programme doté de 10 millions d'euros a été lancé afin de soutenir les investissements des agriculteurs en matériels permettant une moindre pollution atmosphérique lors des opérations d'épandage.

La fin programmée des pesticides dans les jardins et les espaces publics

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte interdit la vente en libre-service des pesticides pour les jardiniers amateurs à partir du 1^{er} janvier 2017.

Elle interdit également, au 1^{er} janvier 2017, l'utilisation des produits phytosanitaires par l'État, les collectivités locales et les établissements publics sur les voiries, dans les espaces verts, forêts et promenades ouverts au public. Un certain nombre de communes se sont engagées dans la démarche zéro phyto pour anticiper cette interdiction.

La création du label « Terre Saine, communes sans pesticides » en mai 2014 fédère et amplifie les actions d'ores et déjà conduites sur tout le territoire. 49 communes ont été labellisées en 2015 ; 21 chartes régionales ont rejoint le label et permettent aux collectivités locales de bénéficier d'un accompagnement personnalisé pour réduire l'usage des produits phytosanitaires

Un engagement porté au niveau européen

Ségolène Royal est intervenue au niveau européen pour étendre le moratoire relatif à certaines molécules néonicotinoïdes 🌍 et pour restreindre la période d'approbation de certaines substances phytosanitaires dangereuses.

Exemple d'action à venir

Un dispositif expérimental de certificats d'économie de produits phytosanitaires

Le nouveau plan ECOPHYTO introduit également ce dispositif qui va être mis en place en 2016 pour encourager la baisse de l'utilisation des intrants agricoles.

Santé et environnement

La population est exposée à de multiples agents chimiques et physiques présents dans l'environnement. Le concept d'exposome permet d'insister sur l'importance d'évaluer l'ensemble des expositions à des facteurs environnementaux sur la vie entière.

Actions accomplies

Renforcement législatif

Un volet santé environnement a été intégré dans la loi de modernisation de notre système de santé. Celle-ci introduit le concept d'exposome et développe également des thématiques telles que la pollution de l'air, le bruit, les perturbateurs endocriniens, la qualité de l'eau, les déchets d'activités de soin à risque infectieux, les pollens, les moisissures ou la toxicovigilance.

Biosurveillance

Les expositions environnementales en population générale sont observables via des mesures d'imprégnation menées dans le cadre d'études nationales françaises de biosurveillance :

- la cohorte ELFE (*étude longitudinale française depuis l'enfance*), lancée en mars 2011, il s'agit d'une grande étude de santé publique portant sur le suivi de 20 000 enfants de la naissance jusqu'à l'âge de 20 ans afin de connaître leur exposition aux polluants chimiques et de mesurer les effets à long terme de la pollution de l'air sur les enfants et les femmes enceintes ;
- l'étude ESTEBAN (*Environnement, SanTé, Biosurveillance, Activité physique, Nutrition*), lancée en 2014, il s'agit d'une enquête transversale de biosurveillance couplée à des examens de santé et un volet nutritionnel. Son objectif est de suivre les niveaux d'exposition de la population (1000 enfants de 6 à 17 ans et 4000 adultes) résidant en France métropolitaine, pour une centaine de substances, y compris certains agents cancérigènes ou potentiellement cancérigènes et des pesticides. L'étude montre que 90 % de la population est imprégnée par du bisphénol A mais les concentrations moyennes ont tendance à diminuer depuis la mise en place des mesures de restriction.

Perturbateurs endocriniens

La lutte contre les perturbateurs endocriniens est une priorité de la France, qu'elle défend sur la scène européenne. En 2015, la France s'est associée au recours en carence initié par la Suède à l'encontre de la Commission européenne et qui a conduit à la condamnation de celle-ci par le Tribunal de justice de l'Union européenne (arrêt du 16 décembre 2015), pour son inaction en matière de définition et d'identification de critères pour les perturbateurs endocriniens.

Action accomplie

Adoption d'une stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens 🌍

Adoptée en avril 2014, la stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens place la France en pointe pour ce qui concerne les actions visant à prévenir les risques et limiter l'exposition, en particulier celle des populations sensibles, femmes enceintes et jeunes enfants.

Cette stratégie est un moteur pour l'innovation : afin d'aider l'industrie à sécuriser le développement de solutions de substitution viables, un groupe de travail sur la substitution des perturbateurs endocriniens a été mis en place 🌐.

Signalement du bisphénol A comme substance à risque 🌍

Après avoir fait interdire le bisphénol A dans les biberons, Ségolène Royal a fait adpoter l'extension de cette interdiction à tous les matériaux au contact alimentaire à partir du 1er janvier 2015. La réduction du bisphénol A pour les jouets et amusettes a quant à elle été organisée par la loi du 26 janvier 2016. La France est ainsi à l'avant-garde en matière de réglementation du bisphénol A, qui a depuis été reprise au niveau européen. C'est d'ailleurs sur proposition de la France que le bisphénol A a été classé au niveau européen comme substance présumée toxique pour la reproduction humaine. De plus, la France déposera cette année à l'agence européenne des produits chimiques un dossier pour identifier la substance comme « extrêmement préoccupante » (règlement REACH) ce qui permettra à terme de limiter drastiquement son usage et dans l'immédiat de mieux informer les utilisateurs. La France a également proposé au niveau européen une interdiction du bisphénol A dans les tickets thermiques (tickets de caisse et factures) afin de protéger les populations sensibles face à cette substance.

Exemple d'action à venir

La révision du carnet de santé de l'enfant et du carnet de maternité

Un message de prévention sur l'exposition aux perturbateurs endocriniens sera inséré dans le carnet de santé de l'enfant. Le Haut Conseil de la santé publique devrait donner ses conclusions en 2016 et le nouveau carnet devrait être publié fin 2016-début 2017. De plus, des messages de réduction de l'exposition aux produits chimiques ont été introduits dans le nouveau carnet de maternité qui sera publié prochainement 🌐.

Qualité de l'air

La qualité de l'air est un problème majeur pour la santé et appelle des actions immédiates. La première Journée nationale de la qualité de l'air s'est déroulée le 25 septembre 2015.

Actions accomplies

Les mesures de la loi

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte prévoit des mesures concrètes pour développer les transports propres : exemplarité des flottes publiques, objectif d'implantation de 7 millions de bornes de recharge en 2030 pour les véhicules électriques, prime au remplacement des vieux véhicules diesel par des voitures électriques ou hybrides 🌍.

Un appel à projets Villes respirables en 5 ans 🌍

Un appel à projets « Villes respirables en 5 ans » a été lancé afin de faire émerger des villes laboratoires volontaires pour mettre en œuvre des mesures exemplaires pour la reconquête de la qualité de l'air. Les 20 territoires sélectionnés, représentant près de 15 millions d'habitants, bénéficieront d'un appui financier jusqu'à un million d'euros ainsi que d'un soutien méthodologique de la part des services de l'État et de l'Ademe. Des taux bonifiés pourront être alloués aux collectivités s'engageant dans la création d'une zone à circulation restreinte (ZCR).

Gestion des pics de pollution 🌍

Le dispositif national de gestion des pics de pollution de l'air a évolué en 2014 puis en 2016, afin de clarifier et d'harmoniser au niveau national les critères de déclenchement et les mesures de gestion en cas de pics de pollution. En complément de ce dispositif, le ministère chargé de la santé a publié en 2014 un arrêté définissant les messages sanitaires à diffuser en cas de pic de pollution en vue de protéger les populations notamment les personnes les plus fragiles.

Gestion des déchets d'activités de soin

L'activité des établissements de santé et médico-sociaux génère divers types de déchets. La prise en charge de ces déchets est devenue une préoccupation en termes de prévention des risques (sécurité des personnels et des patients), de qualité des soins et du développement durable.

Actions accomplies

Guide technique national 🌍




Un guide technique national sur la gestion des déchets issus de médicaments et des déchets liquides dans les établissements de santé et médico-sociaux a été élaboré et sera rendu public prochainement.

Il est en cohérence avec la convention portant engagements mutuels pour le développement durable dans les établissements, cosignée par les ministères chargés de la santé et de l'environnement, l'Agence nationale d'appui à la

performance des établissements de santé et médico-sociaux (ANAP) et les fédérations hospitalières, sociales et médico-sociales.

Nouvel agrément de Cyclamed 

Un nouvel agrément a été délivré jusqu'au 31 décembre 2021 à l'association Cyclamed, par arrêté interministériel, dans le cadre de la filière des médicaments non utilisés (MNU) à usage humain.

 www.developpement-durable.gouv.fr |  @ecologiEnergie #ConfEnvi |  France Écologie Énergie

**Ministère de l'Environnement,
de l'Énergie et de la Mer**

Hôtel de Roquelaure
246 boulevard Saint-Germain
75007 Paris
Tél. 33 (0)1 40 81 21 22



MINISTÈRE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE
ET DE LA MER